



Du 12 février au 23 avril 2023, La Poste de Saint-Trojan-les-Bains est en travaux pour devenir une Poste Agence Communale.

Pendant les travaux qui débutent le 12 février 2023, vous pouvez réaliser l'ensemble de vos opérations postales et financières à :

La Poste du Château-d'Oléron, place de la République

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h-12h et 13h30-16h ;
- les mercredis de 9h-12h.

Dès le 24 avril, votre agence communale réouvrira ses portes au sein des mêmes locaux.

Dans l'agence communale, les habitants de Saint-Trojan pourront y acheter leurs timbres, enveloppes Prêt-à-Poster et emballages Colissimo. Ils auront également la possibilité de déposer leurs envois postaux y compris recommandés et de retirer leur objets en instance et des sommes d'argent sous certaines conditions.

L'Agence Communale sera également équipée d'un ilot numérique permettant aux usagers d'accéder à internet facilement et de réaliser leurs démarches administratives en lignes.

La confidentialité bancaire y est parfaitement respectée, puisque l'agent communal n'a pas accès aux données du compte. Ceux-ci peuvent être consultés en toute autonomie depuis l'ilot numérique.

NAVETTE COMMUNALE EXCEPTIONNELLE

Si vous êtes sans moyen de locomotion, la mairie peut mettre en place un système de "navette" pour vous emmener, depuis votre domicile jusqu'au bureau de Poste due Château d'Oléron.

Veuillez remplir le coupon ci-dessous et déposez-le en mairie, si éventuellement, vous seriez intéressé par la mise en place de ce service une fois par semaine.

BULLETIN D'INSCRIPTION - NAVETTE POSTE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

Les services de la Poste sont également accessibles depuis chez

VOUS :

LES SERVICES DU FACTEUR À DOMICILE LORS DE SA TOURNÉE :

Vous pouvez faire appel à votre facteur lors de sa tournée. Il prend vos commandes lors de son passage à domicile, les prépare à son retour au guichet et vous les livre le lendemain. Découvrez ces services !

- **Acheter vos produits postaux directement auprès de votre facteur :** timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages colis, stickers de suivi des envois. S'il ne dispose pas de ce dont vous avez besoin, il prend vos commandes lors de son passage à domicile, les prépare à son retour au guichet et vous les livre le lendemain.
- **Bénéficiaire du service de collecte du courrier à domicile (pour les personnes vulnérables).** Il suffit d'en faire la demande auprès de votre facteur ou d'apposer un petit mot sur votre boîte aux lettres lui indiquant qu'un courrier sera à récupérer lors de son prochain passage.
- **Vous faire livrer des espèces à domicile** (service Allo Facteur) : **A voir avec votre mairie !** Vous êtes titulaire ou co-titulaire d'un Compte Courant Postal ? Votre facteur peut vous livrer des espèces à domicile à hauteur de 150 euros par personne et par semaine. Il suffit d'en faire la demande préalable à votre mairie qui reviendra vers La Poste pour organiser la distribution.



LES SERVICES DE LA POSTE SONT ACCESSIBLES À DISTANCE SUR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE :

- **Pour toute question relative au Courrier-Colis :**
www.laposte.fr
36 31 pour les particuliers et **36 34** pour les professionnels (service gratuit + prix de l'appel)
- **Pour tout conseil et toute opération La Banque Postale :**
www.labanquepostale.fr
36 39 (service 0,15€/min + prix de l'appel)

LES SERVICES POSTAUX SUR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE :

Vous êtes équipé d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante, d'un téléphone mobile ? Accédez facilement et simplement aux services postaux en ligne depuis laposte.fr

- **Imprimer des timbres depuis chez vous**

Vous avez la possibilité de personnaliser vos timbres en fonction d'un événement (mariage, naissance, ...) et de les imprimer sur le support de votre choix : planche d'étiquettes, enveloppes ou simple feuille A4. L'affranchissement peut se faire au tarif « Lettre verte », « Lettre prioritaire », « Lettre suivie ». Le prix sera calculé en fonction de vos choix, destination (France ou international) et poids de votre envoi.

<https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne>

<https://www.laposte.fr/sticker-suivi-lettre>

- **Envoyer une lettre en ligne**

Vous pouvez télécharger votre courrier déjà saisi, soit utiliser un modèle de lettres, ou le rédiger dans notre éditeur de texte. La Poste s'occupe de l'imprimer (noir et blanc ou couleur, recto-verso), le mettre sous pli et l'affranchir. Pour une lettre « classique », vous choisissez votre timbre (vert ou rouge) avec l'ajout éventuel d'un sticker de suivi.

<https://www.laposte.fr/lettre-en-ligne>

- **Envoyer une lettre recommandée depuis votre boîte aux lettres normalisée**

Vous achetez au préalable une Vignette Recommandée en ligne (sans surcoût). Il vous suffit de choisir l'option « envoi en boîte aux lettres ». Le facteur viendra récupérer gratuitement votre recommandé dans votre boîte aux lettres, sous réserve qu'elle soit « normalisée » pour qu'il puisse l'ouvrir de l'extérieur.

<https://www.laposte.fr/vignette-recommandee-en-ligne>

- **Envoyer un colis en France métropolitaine depuis votre boîte aux lettres**

Sur le site web de Colissimo, vous imprimez votre étiquette d'affranchissement depuis chez vous, la collez sur votre colis que vous déposez dans votre boîte aux lettres. Le facteur viendra le chercher et vous laissera un avis de prise en charge. Pour vérifier la livraison de votre colis, saisissez son numéro de suivi.

<https://www.laposte.fr/colissimo-en-ligne>

- **Simplifier et sécuriser vos démarches administratives en ligne avec L'Identité Numérique**

Vous êtes majeur(e) et possédez une pièce d'identité française valide : créez votre Identité Numérique La Poste pour toutes vos démarches (carte d'identité, carte grise, ...). Sécurisation garantie et systématisation de votre identification.

<https://lidentitenumérique.laposte.fr>